

DECRET N° 2000-251 DU 05 MAI 2000

Portant approbation du budget prévisionnel
du Centre d'action régionale pour le
développement rural de l'Atacora
(CARDER-ATACORA) pour l'exercice 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et
fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et
scientifique ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
gouvernement ;

VU le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions,
organisation et fonctionnement du ministère du Développement
rural ;

VU le décret n° 91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des
statuts des Centres d'action régionale pour le développement rural
(CARDER) ;

Sur proposition du ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 19 avril 2000 ;

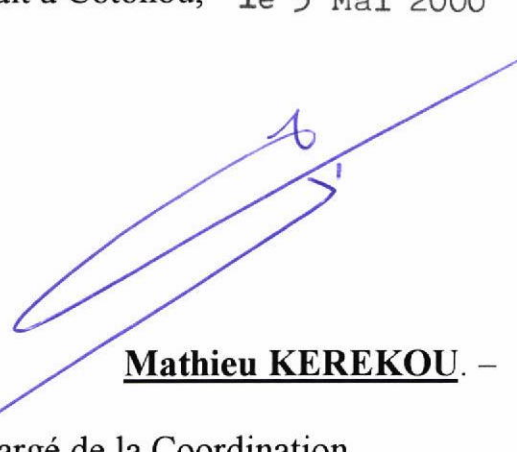
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel du Centre d'action régionale pour le développement rural de l'Atacora (CARDER-ATACORA) pour l'exercice 2000 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Mai 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



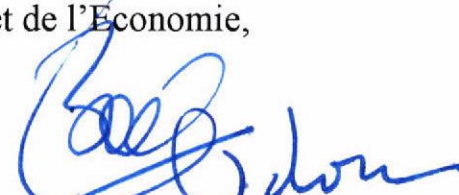
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre du Développement
Rural,



Théophile NATA.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDR
4 MFE 4 AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 1 JO 1.-

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

CARDER ATACORA

PROCES-VERBAL DU COMITE DE GESTION

DU CARDER ATACORA

(SESSION ORDINAIRE DU 29 JUIN 2000)

L'an deux mil et le jeudi 29 Juin, s'est tenue à la salle de conférence du Projet Promotion de l'Elevage dans l'ATACORA à Natitingou, la session ordinaire du Comité de Gestion du CARDER ATACORA sous la présidence effective de son Président Monsieur SALE Moumouni, Conseiller Technique à l'Agriculture et à l'Alimentation du Ministère du Développement Rural.

A l'ouverture de la séance à 10h 35, Monsieur Alexis MALETE, Directeur Général du CARDER ATACORA a d'abord présenté les excuses de son office aux membres du Comité pour le double retard à savoir la préparation de cette session qui devrait se tenir plutôt et la séance de ce jour qui n'a démarré qu'à 10 heures 35 au lieu de 09 heures. Il a demandé l'indulgence des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes et leur a souhaité la bienvenue. Il a ensuite fait la vérification des présences dont la liste est la suivante :

Membres du Comité de Gestion

- 1- SALE Moumouni, Conseiller Technique à l'Agriculture et à l'Alimentation du Ministère du Développement Rural, Président du Comité.
- 2- MORA Boko, Receveur des Finances de l'ATACORA.
- 3- KOUAGOU K. Marcellin, Secrétaire Général de la Préfecture, Représentant le Préfet.
- 4- OUENRADO D. Ganni, Directeur Départemental du Plan, de la Statistique et de la Promotion de l'Emploi.
- 5- KONTO Sika Stanislas, Secrétaire Général de l'Union Départementale des Producteurs de l'ATACORA
- 6- BOURAÏMA Raïmi, Représentant le Chef Service Régional d'Entretien Routier Nord-Ouest
- 7- KAKPO C. Bernardin, Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'ATACORA
- 8- KIMBA Tchémadou, Délégué du Personnel du CARDER ATACORA.

Commissaires aux Comptes

- 1- BADA François-Xavier
- 2- Mme BOURAIMA Djima

Directeur Général du CARDER ATACORA :

MALETE Yombo Alexis, Secrétaire de séance.

On notait également la présence des Directeurs Techniques et d'autres cadres du CARDER ATACORA :

- 1 AGNOUN BASSO Pierre, DPSE
- 2 AKOMEDI T. Cossi, DCVP
- 3 SEIDI Sahabi, DVAOP
- 4 AGUEMON Siradjou, DAF
- 5 APLOGAN S. Yves, DAER
- 6 ASSOUMA Abou Bakari, DFPRN

Rapporteurs

- 1 KOUAGOU N. Adolphe, C/SP
- 2 ATTIOGBE Michel, C/SB

Huit (8) membres du Comité de gestion sont présents sur neuf (9). Seul Monsieur *WOMMAGUI Jérôme*, Président de l'UDP-ATACORA est empêché.

Le quorum étant atteint, le DG CARDER ATACORA a invité le Président à ouvrir la séance.

Président : Messieurs le représentant du Préfet de l'Atacora, les membres du Comité de gestion, Madame et Monsieur les Commissaires aux comptes, Messieurs les Directeurs techniques et cadres du CARDER ATACORA, je voudrais comme vient de le faire le Directeur Général du CARDER ATACORA, vous présenter nos excuses pour le retard de ce jour car moi-même je suis venu tard dans la nuit. Je dois avouer aussi que, comme à la séance de formation en Mai 2000 dans cette salle sur la lecture du bilan et du budget selon le plan SYSCOA, je découvre de nouvelles figures. A ces nouvelles figures, je me présente pour une nouvelle fois. Je m'appelle SALE Moumouni. Je suis le Conseiller Technique à l'Agriculture et à l'alimentation du Ministre du Développement Rural. Je souhaite bienvenue à tout le monde. Je vous remercie pour votre compréhension.

Nous allons démarrer les travaux du Comité de Gestion. Il s'agira d'étudier le Bilan et les Etats Financiers exercice 1999 du CARDER ATACORA. Le délai imparti pour la transmission de ces documents est tout proche.

Je reconnais que les documents à examiner durant cette session sont parvenus aux membres du comité de gestion à une date où le temps à consacrer pour leur étude était relativement court. Je voudrais pour cela adresser au nom du Directeur général et de ses collaborateurs les excuses sincères aux membres du Comité de gestion.

Je demande à présent au Directeur Général de nous présenter le projet d'ordre du jour de la présente session.

Mr MALETE : Merci Monsieur le Président. Le projet d'ordre du jour initié par la Direction Générale comporte quatre (4) points. Il est le suivant :

- 1- Lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière session ordinaire du 18/02/2000 du Comité de Gestion.
- 2- Point d'exécution des recommandations issues de la session ordinaire du 18/02/2000
- 3- Présentation et adoption du Bilan de l'exercice 1999 du CARDER ATACORA.
- 4- Divers.

Voilà Messieurs les membres du Comité ~~de~~ gestion, Madame et Monsieur les Commissaires aux Comptes, le projet de d 'ordre du jour.

Président : Voilà, nous venons d'écouter le projet d'ordre du jour. J'invite les membres du comité de gestion à apporter d'éventuels amendements. Vous avez la parole.

Mme BOURAÏMA : Je propose que le point 3 de l'ordre du jour soit reformulé de la façon suivante : 3- Présentation et adoption du bilan, des états annexes de l'exercice clos au 31/12/99 et du rapport général des Commissaires aux comptes.

Président : Messieurs les membres du comité de gestion, voilà la précision apportée par Mme BOURAÏMA. Avez-vous des objections à ce sujet et à propos du projet de l'ordre du jour ?

Je constate que vous n'avez pas d'observations.

Le projet de l'ordre du jour est donc adopté avec l'amendement de Mme BOURAÏMA. Nous abordons le premier point de l'ordre du jour intitulé : Lecture et adoption du Procès-verbal de la session ordinaire du 18/02/2000. Est-ce que tous les membres du Comité ont pu étudier les documents ? Dans tous les cas, je vous suggère qu'on lise le procès-verbal.

Monsieur le Directeur Général, vous voudriez bien nous lire le document.

I- Lecture et adoption du Procès-verbal de la session ordinaire du 18/02/2000

Mr MALETE : Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais que Monsieur KOUAGOU Adolphe, Rapporteur nous donne lecture du procès-verbal de la dernière session.

Monsieur KOUAGOU Adolphe a procédé à la lecture du procès-verbal.

Président : Merci Monsieur KOUAGOU. Messieurs les membres du comité de gestion, nous venons d'écouter attentivement la lecture du contenu du procès-verbal de la session ordinaire du 18/02/2000. Vous avez alors la parole pour faire part de vos remarques.

Mr KIMBA : Merci Monsieur le Président.

PAGE	NIVEAU	AU LIEU DE	ECRIRE
1	34 ^{ème} ligne	...Je voudrais... vous souhaiter la Membres du Comité de Gestion	Enlever le vous de souhaiter
7	13 ^{ème} ligne	Le Directeur Administratif et Financier est chargé de l'organisation et de la tenue de cette formation	Le Directeur Administratif et Financier est chargé de l'organisation et de la tenue de cette formation
10	38 ^{ème} ligne	Retenue d'eau à Komdè, Badjoudè et Manigri.	Enlever cette ligne car cette opération n'est pas s financement FIDA ma BOAD.
10	39 ^{ème} ligne	L'aménagement de 22 km de piste à Nagayilé-Wilam	La construction de la piste Nagayilé-Winlam longue de 22 km
18	26 ^{ème} et 27 ^{ème} lignes	Les infrastructures réalisées par la DAER telles que les aménagements des pistes rurales et des ponts	Les infrastructures réalisées par la DAER tels que les aménagements sommaires des pistes cotonnières et les ouvrages d'art qui sont...
18	2 ^{ème} ligne	Il faut attendre....pour la mobilisation de fonds	Pour la mobilisation des fond

Mr. BOURAÏMA : Merci Monsieur le Président. A la page 2, il manque **A** dans ATACORA du 3^e paragraphe. Page 4, **faire** est sauté devant **devra** au niveau de la première recommandation, de même **d'** devant Administration dans l'exécution de la

3^e recommandation. Page 6, à la dernière ligne, il faut écrire plutôt **qui y ont** et non **qu'y ont** Page 7 à la 13^e ligne et de **le tenue**, c'est **la tenue**. Page 19, au niveau de l'observation relevée à la page 7 :, et le cas **échéant**..... c'est plutôt Et le cas **contraire**. Il n'y a pas zone dans la dénomination de notre service, son intitulé est le suivant : Service Régional de l'Entretien Routier du Nord-Ouest.

Mme BOURAÏMA : Monsieur le Président, je voudrais faire des observations techniques. Concernant le budget, la loi prévoit des dispositions qu'il faut bien sûr respecter. Mais libre cours devrait être laissé aux gens d'élaborer leur budget avec des prévisions en tenant compte des réalités. Quand on élabore un budget déficitaire, on s'efforce de rechercher les fonds pour son exécution.

En cas de dépassements des prévisions, le Directeur Général du CARDER ATACORA devra saisir les membres du comité de gestion ou le Président du Comité de gestion en vue des dispositions utiles à envisager.

Mr KAKPO : Je ne serai pas long. Je crois qu'il est inutile de souligner encore les mots ou les passages écrits en caractères gras qui les mettent déjà en relief. J'ai constaté en outre qu'on ne mentionne pas dans le Procès-verbal de nos sessions, les heures d'ouverture et de fin des sessions.

Président : Il faut revoir la disposition des interventions au niveau de la page 18. Car, d'après l'intervention du Président, les Commissaires aux comptes n'ont pas parlé avant Monsieur **MORA** qui, je pense, n'est pas commissaire aux comptes. Je remercie les uns et les autres pour vos contributions pertinentes qui permettront d'améliorer le procès-verbal.

Je voudrais insister sur l'intervention de Mme BOURAÏMA en ce qui concerne les dépassements des prévisions. En effet, avec les bailleurs, il faut négocier toutes situations particulières. En cas des dépassements importants des prévisions, le Directeur Général doit saisir le comité ou le Président du Comité de gestion en vue d'envisager ensemble ce qu'il faut faire car en tant que membres du Comité de gestion notre responsabilité est engagée lorsque nous approuvons le budget ou le bilan.

Comme il n'y a plus de remarques, je voudrais vous demander, sous réserves des corrections à faire, de procéder par acclamation à l'adoption du procès-verbal de dernière session ordinaire du 18/02/2000. (Ce qui fut fait par les membres du Comité de gestion)

Nous allons passer au 2^e point de l'ordre du jour relatif au point d'exécution des recommandations issues de la dernière session. que je demande au Directeur Général de présenter aux membres du comité de gestion..

II - POINT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SESSION DU COMITE DE GESTION DU 18/02/2000

Président : Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole.

Mr MALETE : Merci Monsieur le Président. Ce point se résume comme suit :

N°O	RECOMMANDATIONS	EXECUTION
1	Organiser avant le 31 Mars 2000, la formation sur le plan SYSCOA sur les thèmes permettant aux Conseillers d'étudier les documents qui leur seront transmis dans le cadre des travaux des sessions du Comité de Gestion du CARDER ATACORA.	Les Lundi 15 et Mardi 16 Mai 2000 a été organisé la formation sur le Plan SYSCOA aux Membres du Comité de Gestion.
2	Procéder à la délimitation des domaines appartenant au CARDER ATCORA.	Une tournée a été faite dans tous les Secteurs pour recenser les domaines connus appartenant au CARDER ATACORA et DONGA. La délimitation desdits domaines a commencé et va se poursuivre.
3	Recruter un aide-comptable pour suppléer le Comptable.	Nous n'avons pas encore pu recruter un aide comptable. Les démarches dans ce sens ont été vaines. Un contact avait été pris avec un ancien contractuel qui nous a indiqué un diplômé sans emploi (niveau BTS en informatique de gestion). Ce dernier devrait s'assurer qu'il pourrait loger chez un parent à lui à Natitingou avant de confirmer son accord pour travailler au CARDER ATACORA et DONGA. La confirmation n'est jamais arrivée. Par ailleurs, nous nous sommes rapproché du Directeur Départemental de la Fonction Publique et de la Reforme Administrative pour le même objet. Il nous a montré une liste de candidats répondant au profil souhaité. Ils sont inscrits pour le concours de recrutement des APE. La Directrice Adjointe a promis de nous les envoyer quant ils auront passé

		leur concours ou que le CARDER interviendrait au niveau des circuits de décision pour demander l'affectation d'un qui aurait réussi au concours. Madame BOURAIMA a tenté de négocier avec un diplômé sans emploi qui exige d'être à Cotonou une fois par mois avec un salaire de cent mille (100.000) Francs CFA.
4	Contacteur la SONAPRA- DRE-Zone Nord en vue de savoir ce qu'il faut faire dans le cadre d'entretien des pistes en collaboration avec le Service Régional de l'Entretien Routier Nord – Ouest avant les prochaines pluies.	Compte tenu du retard dans la mise en place des fonds par la SONAPRA, le CARDER a démarré les travaux sur fonds propres. Ce qui a permis au CARDER de réaliser 289,500 Km de pistes sur 357,9 Km aménagés au total.
5	Produire un document explicatif complémentaire du budget sur les dépassements pour permettre leur compréhension.	Les commentaires ont été plus explicites dans le budget pour justifier les dépassements et les faibles taux de réalisation 1999. Vous trouverez ci-joint les commentaires sur l'exécution du budget exercice 1999.
6	Enfin, le Comité recommande pour la fin du mois de Mars 2000 au plus tard : * la fixation les prix planchers des lots de pièces détachées laissées par la Cellule Départementale de l'Administration Provisoire, * la reprise de l'appel d'offres et sa large diffusion ou publication par voie de presse orale et écrite (si possible).	Les prix planchers des lots des pièces détachées ont été fixés et une large diffusion de l'appel d'offres a été faite sur les antennes de la Radio Régionale de Parakou.

Président : Messieurs les Conseillers, le Directeur Général vient de nous faire le point d'exécution des six recommandations de la dernière session. Je vous demanderais de réagir. Vous avez la parole.

Sur la première recommandation

Mr OUENRADO : Je souhaiterais qu'on nous précise les membres ayant pris part à la formation. Est-il possible d'organiser une autre séance de cette formation pour les membres qui n'étaient pas présents à la première ?

Mr KAKPO : J'ai la même préoccupation que Monsieur OUENRADO au sujet de la formation.

Mme BOURAÏMA : J'avais entendu parler de la formation sans qu'aucune disposition n'ait été prise avec nous les Commissaires aux comptes. Je me suis posé la question de savoir comment peut-on avoir des Commissaires aux comptes et aller chercher d'autres personnes pour assurer ce type de formation ? Je pars en guerre contre cette manière de faire. Nous les Commissaires aux comptes, nous avons tous les atouts pour donner cette formation, nous disposons des documents tels le bilan et le budget du CARDER ATACORA surtout pour la faire. Qui a assuré cette formation ? Et qui sont ceux qui l'ont suivie ?

J'ai entre temps rejeté le bilan du CARDER ATACORA quand il ne répondait pas aux dispositions légales. Mais depuis nous avons formé le comptable du CARDER ATACORA en la matière, il y a moins de problème.

Sur la Deuxième recommandation

Mr KAKPO : La délimitation des domaines du CARDER ATACORA intéresse aussi la Direction Départementale de l'Habitat, de l'Environnement et de l'Urbanisme car bientôt ce sera la décentralisation. Est-ce que le retour des descendants des donateurs des domaines et autres considérations ne posent ou ne poseront pas de difficultés ? Je conseille que les opérations de délimitation soient consacrées par l'établissement des actes juridiques définitifs.

Mme BOURAÏMA : Le problème de délimitation des domaines du CARDER ATACORA doit être pris au sérieux. Il faut vite faire avant qu'il ne soit tard en considération de ce que Monsieur KAKPO vient de dire.

Président : En ce qui concerne la délimitation des domaines du CARDER ATACORA, je ne suis pas satisfait de la formulation du niveau d'exécution de cette tâche. A-t-elle vraiment démarré ? et où ? Si rien n'est fait, mieux vaut le dire clairement.

Sur la Troisième recommandation

Président : pour le recrutement d'un aide-comptable, la Directrice adjointe de la DDFPRA n'a pas été précise. Est-ce une solution qu'elle propose ? Il ne faut pas compter sur cela. La proposition ici de Mme BOURAÏMA me paraît plus acceptable seulement elle n'est pas rassurante.

Monsieur le Directeur Général, nous venons d'enregistrer les remarques des administrateurs sur le point d'exécution des recommandations issues de la dernière

session ordinaire du Comité de gestion, je vous demande de vous prononcer sur les aspects soulevés. Vous avez la parole.

Mr MALETE : Merci Monsieur le Président.

Sur la première recommandation

Toute formation coûte chère. Les Commissaires ont assisté à la formation et y ont été associés. En outre, tous les membres du Comité y ont été invités. Certains bien sûr n'y ont pas pris part. Il serait difficile de réorganiser une autre séance de formation. C'est gênant, cela fera double coût pour les membres qui se sont fait représenter à la première séance. Je crois que le Directeur Administratif et Financier pourrait valablement assurer la restitution aux membres absents.

Sur la deuxième recommandation

La tournée effectuée a permis de recenser les composantes du patrimoine du CARDER ATACORA avant de procéder à la délimitation proprement dite. Les opérations menées lors de cette tournée ont permis de connaître les superficies et les biens meubles du CARDER ATACORA. La Direction générale prendra des dispositions pour clôturer en matériaux définitifs certains de ces domaines et d'autres avec une haie vive. Au niveau de Péhunco, la délimitation est réalisée entièrement, l'acte juridique de possession est en cours au niveau de la Sous-Préfecture à qui le CARDER ATACORA doit 150.000 FCFA pour sa finalisation.

Jusque-là, aucun incident n'a été enregistré. Toutefois, il faut noter qu'il y a eu quelques installations ou occupations anarchiques difficiles à remettre dans l'ordre. C'est le cas d'un logement du CARDER ATACORA qui a été occupé par le Chef de Brigade à Boukombé. Il faudra établir un contrat de bail pour ne pas perdre ce logement. Ailleurs, surtout au niveau des Centres de Promotion Rurale (CPR), les superficies sont très vastes. Elles ne pourront qu'être clôturées avec une haie vive.

Sur la troisième recommandation

Pour le recrutement, la Directrice adjointe a promis envoyer des candidats (qui n'auront pas réussi) après le concours de recrutement dans la Fonction Publique pour un engagement contractuel. Quant à la proposition de Mme BOURAÏMA, elle n'arrange pas le CARDER ATACORA car l'agent proposé a déjà le regard tourné vers Cotonou ; or, la comptabilité exige concentration et sa rémunération me paraît un peu élevée.

Président : Messieurs les Conseillers, avez-vous quelque chose d'autre à dire ? Je constate que vous n'avez plus rien à ajouter. Je voudrais alors rappeler en résumé ceci :

* la reformulation du point d'exécution de la 2^e recommandation relative à la délimitation des domaines du CARDER ATACORA,

* l'organisation d'une séance de formation sur la lecture du bilan et du budget selon le plan SYSCOA à l'intention des 4 membres qui n'étaient pas à la première séance. Si cette organisation n'est réellement pas possible, il faut envisager de les faire participer dans d'autres structures qui retiendraient le thème concerné ou négocier avec les Commissaires aux comptes du CARDER ATACORA qui n'exigeront pas d'honoraires d'experts internationaux pour faire la formation. Nous savons que les Commissaires aux comptes ou le Directeur administratif et Financier sont bien indiqués pour ce faire.

*les collaborateurs ne devront plus à l'avenir représenter les membres du Comité de gestion car le Comité de gestion n'est pas un forum où on peut déléguer le pouvoir à qui on veut. Les membres de tout Comité de gestion représentant chacun en ce qui le concerne son ministère, sont nommés par décret.

Il faut prendre au sérieux la représentativité des membres aux sessions du Comité de gestion.

Cela dit, le Directeur Général vient de me souffler ceci que je vous confie fidèlement : " Nous allons marquer une petite pause avant d'attaquer le 3^e point de l'ordre du jour". Merci Messieurs les membres du comité de gestion.

Pause à 13h05 et Reprise des travaux à 13h30.

Président : Messieurs les membres du comité de gestion, Messieurs les Commissaires aux Comptes, nous reprenons les travaux au 3^e point de l'ordre du jour à savoir : Présentation et adoption du bilan, des états annexes et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Etats financiers arrêtés au 31/12/99. Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole.

Mr MALETE : Permettez Monsieur le Président de donner la parole au Directeur Administratif et Financier pour nous présenter directement le bilan et les états annexes. Ensuite les Commissaires aux comptes exposeront le contenu de leur rapport général.

Mr AGUEMON : Merci Monsieur le Président. Je vais d'abord préciser que le rapport financier présente le bilan et les états annexes, les deux constituent, un seul document. Je voudrais juste résumer le contenu du rapport financier qui expliquent les chiffres inscrits dans le bilan :

Le Bilan du CARDER ATACORA exercice clos au 31 décembre 1999 est le dernier élaboré dans le cadre strict du 2^{ème} Projet du Développement Rural de

l'Atacora. Les comptes du financement FIDA ayant été clôturés à la fin de cet exercice. La clôture des comptes BOAD interviendra le 31 Décembre 2000.

C'est dans ce contexte que le Bilan du CARDER exercice clos au 31/12/1999 a dégagé un résultat net d'exploitation positif de montant F CFA 112.751.839 ; ce qui dénote des conditions financières assez bonnes pour l'exécution des objectifs globaux de l'exercice.

L'analyse du Budget d'exploitation du CARDER fait apparaître les emplois (charges) et les Ressources (Produits) mobilisées pour l'exécution de ses activités. Les Investissements réalisés permettront de pérenniser certaines actions engagées au titre du deuxième Projet de Développement qui est arrivé à son terme.

Les Charges, les Produits et les Investissements de l'exercice 1999 seront analysés par rapport aux prévisions et aux réalisations de l'exercice précédent ; ce qui nous permettra de dégager les forces et les faiblesses des actions engagées au cours de l'exercice.

LES CHARGES :

Prévues pour un montant total de 2.309.186.019 pour l'exercice 1999, les charges ont été réalisées à 52,89 %, soit un montant de 1.221.427.935 contre 1.430.490.720 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 14,61 %. (Voir tableaux page 13 du rapport financier)

Ces charges se répartissent comme suit :

60 - ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS

Sur les 130.940.646 prévus pour l'exercice 1999, 146.237.373 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 111,68 % contre 156.212.351 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 6,39 %.

Le dépassement s'explique par la sous-estimation des prévisions du fait de l'incertitude des ressources FIDA au moment de l'élaboration du budget exercice 1999.

Les rubriques concernées par ces dépassements au niveau de ce compte sont : Pièces détachées matériel de transport, carburant et lubrifiants. Ce qui s'explique par la vétusté du parc automobile qui a enregistré plusieurs cas d'accidents.

En effet, le 2^e PDRA a pris fin le 31/12/98. La date de clôture des comptes du Projet est fixée au 31/12/99, année au cours de laquelle on ne devrait plus engager d'autres dépenses mais plutôt payer celles qui sont déjà engagées conformément aux

clauses contenues dans l'accord de prêt n° 289-BE du 12 Janvier 1992 entre le FIDA et le BENIN.

C'est au cours de l'année 1999 et compte tenu du retard accusé par le FIDA lui-même pour l'avis de non-objection (intervenue en juillet 1998) donné à la proposition de la réallocation des fonds que le FIDA a accordé un délai de grâce au projet pour l'engagement des dépenses. C'est ainsi que les dépenses ont été engagées bien que n'étant pas prévues pour le fonctionnement (fournitures et produits vétérinaires, fournitures pour pépiniéristes privés, fournitures et matériels pédagogiques) les ressources étant disponibles pour l'exécution de cette catégorie financée à 40 % par le FIDA. Seule était budgétisée la part du Bénin, 60 %.

61 - TRANSPORT

Sur les 1.826.000 prévus pour l'exercice 1999, 1.436.725 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 78,68 % contre 1.776.770 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 19,14 %.

62 - SERVICES EXTERIEURS A

Sur les 46.337.629 prévus pour l'exercice 1999, 28.983.032 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 62,55 % contre 23.150.459 au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 25,19 %.

63 - SERVICES EXTERIEURS B

Sur les 76.260.371 prévus pour l'exercice 1999, 101.867.496 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 133,58 % contre 98.335.114 au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,59 %.

Le dépassement s'explique par les honoraires et hébergement payés :

*à un Expert de l'UNOPS pour l'analyse du compte crédit géré par l'URCLCAM,

*aux Commissaires aux comptes pour le point de la libération du capital social ;

*en ce qui concerne le dépassement au niveau de la formation du personnel, il se justifie par la disponibilité existante sur la rubrique « FORMATION » financée par le FIDA après la réallocation des fonds. Il a été donc nécessaire de soumettre un programme de formation à l'UNOPS qui l'a autorisé.

64 - IMPOTS ET TAXES

Prévus pour un montant de 5.517.228 pour l'exercice 1999, les impôts et taxes ont été réalisés pour 3.902.634, remboursés par la contrepartie béninoise (SBEE, OPT), et pour 5.888.000 au titre des exonérations sur les produits pétroliers et autres équipements enregistrés au compte 84 : Produits Hors Activités Ordinaires. Le montant de 11.150 réalisé, soit 0,20 % par rapport aux prévisions concerne surtout les diverses taxes payées.

65 - AUTRES CHARGES

Sur les 1.339.071.250 prévus pour l'exercice 1999, 353.365.577 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 26,39 % contre 514.609.856 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 31,33 %.

Faisons remarquer que les ristournes sur prestations coton de montant francs CFA 18.393.429 ont été payées au MDR mais ne constitue pas une charge directe comptable. Ce qui a ramené la réalisation des charges à 371.759.026 francs CFA et le taux de réalisation à 27,76 %.

Le taux de 26,39 % de réalisations des autres charges s'explique par la défaillance de certains entrepreneurs dont les travaux ont été prévus.

66 - CHARGES DE PERSONNEL

Sur les 503.455.651 prévus pour l'exercice 1999, 468.104.761 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 92,985 % contre 527.430.987 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 11,25 % du fait de la suppression des indemnités liées au projet.

68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Sur les 205.777.244 prévus pour l'exercice 1999, 118.421.801 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 57,55 % contre 104.797.888 au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 13,00 % qui s'explique par la clôture des comptes FIDA au 31 Décembre 1999 ; ce qui a permis d'engager les dépenses relatives aux catégories : 1 – Génie Civil, 2 – Equipements et véhicules.

LES PRODUITS

Prévus pour un montant total de 2.370.511.395 au cours de l'exercice 1999, les produits ont été réalisés à 56,28 %, soit un montant de 1.334.179.774 contre 1.512.188.348 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 11,77 %.

70 - VENTES

Sur les 134.279.370 prévus pour l'exercice 1999, 89.135.413 ont été réalisés. Réalisations au niveau de cette rubrique « VENTES » concernent les réparations de véhicule par le garage du CARDER ATACORA, les prestations à la SONAPRA dans le cadre de la commercialisation du coton pour la campagne 98-99, les produits découlant de la mise en location des villas, magasins et matériels de transport.

71 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sur les 1.989.042.075 prévus pour l'exercice 1999, 1.119.536.607 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 56,29 % contre 1.275.646.089 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 12,24 %.

Le taux de réalisation s'explique par la défaillance des entrepreneurs à exécuter des marchés et/ou contrats conclus avec le CARDER ATACORA dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures rurales financées par la BOAD. En effet, les travaux ne finissant pas dans les délais prescrits, la mobilisation des fonds (les règlements) ne peut être effectuée.

77 - REVENUS FINANCIERS

Les 368.204 représentent les intérêts des dépôts de fonds en banque (Comptes bloqués des CPR). Par rapport à l'exercice 1998, il y a une diminution de 36,58 % liée au décaissement des fonds de 35.000.000 effectué sur le compte « CESSION MOTO » à la FINANCIAL BANK.

78 - TRANSFERT DE CHARGES

Le transfert des charges de montant de 19.280.691 représente la main d'œuvre consacrée à la réparation et l'entretien des véhicules au garage du CARDER-ATACORA et les autres avantages en nature (logements) accordés aux Responsables du CARDER à divers niveaux. Par rapport à l'exercice 1998, il y a une légère augmentation de 0,93 % liée aux réparations de véhicules au garage.

82 - PRODUITS SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS

Sur les 50.000.000 prévus pour l'exercice 1999, les cessions ont été réalisées à concurrence de 1.040.000, soit un taux de 2,08 %. Ce faible taux qui est en baisse de 93,30 % par rapport l'exercice précédent se justifie par non-cession des matériels et pièces détachées laissés par la Cellule d'Administration Provisoire.

84 - PRODUITS HORS ACTIVITES ORDINAIRES

Les produits hors activités ordinaires d'un montant de 8.207.827 réalisés qui sont en baisse de 47,47 % par rapport l'exercice précédent sont relatifs à l'exonération des droits et taxes sur l'achat des produits SONACOP, les produits de ventes de dossier d'appel d'offres pour la cession des matériels et pièces détachées.

86 - REPRISES HORS ACTIVITES ORDINAIRES

Sur les 197.189.950 prévus pour l'exercice 1999, 96.611.032 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 48,9 % contre 96,775.304 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 0,17 %.

LE RESULTAT NET D'EXPLOITATION

Le résultat net d'exploitation de l'exercice 1999 s'élève à un montant de 112.751.839 contre 81.697.628 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 38,01 %, ce qui résulte des conditions assez bonnes dans la mobilisation des fonds dont le CARDER-ATACORA a bénéficié au cours de l'exercice.

LES INVESTISSEMENTS

Prévus pour un montant total de 701.155.855 au cours de l'exercice 1999, les investissements ont été réalisés à 62,16 %, soit un montant de 435.822.982 contre 117.825.261 au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 269,89 %.

Les gros travaux réalisés concernent:

* La Construction du Centre de Promotion des Femmes Rurales de Pabégou : 39.740.099

* La Construction du Centre de Promotion Rural de Cobly : 41.276.952

* La construction de la salle de rencontre des producteurs : 52.174.859

* La Construction d'étables dans les Centres de Promotion Rural de Sosso, Dongha, d'Anadana et Pabégou : 20.856.592

* L'électrification en énergie solaire tous les CPR pour 43.903.000

* L'assainissement et lutte contre l'érosion à la Direction Générale du CARDER ATACORA pour 8.200.383

* Les matériels agricoles acquis pour un montant de 14.451.750.
Il s'agit de :

60 charrues 10 pouces
60 butteurs complets
25 charrettes MBMX 1000 kg.

* L'acquisition de 7 machines à photocopier marque TOSHIBA pour 16.043.000

* L'acquisition de 13 véhicules pour une valeur totale de 217.538.934 :

5 Véhicules TOYOTA 4x4 HILUX
1 Véhicule TOYOTA COROLLA
7 Véhicules TOYOTA LAND CRUZER 4x4

* L'acquisition de 36 motos marque YAMAHA 100 pour un montant de 37.764.964

Tels sont, Monsieur le Président et les membres du Comité de Gestion, les différents produits mobilisés pour l'exécution des charges de fonctionnement ainsi que les investissements réalisés. Ils ont été régulièrement enregistrés à la comptabilité du CARDER ATACORA et régulièrement contrôlés par les commissaires aux comptes qui vous présenteront leur rapport général sur les comptes de l'Office. Je vous remercie.

Président : Merci Monsieur le Directeur Administratif et Financier pour la présentation. Avant de laisser la parole aux Commissaires aux comptes, vous voudrez bien nous faire un rappel des résultats de la campagne agricole écoulée.

Mr AGUEMON : Cette présentation avait été faite lors de la session ordinaire du 18/02/2000.

Mr MALETE : Je voudrais inviter Monsieur le Directeur de la Programmation, du Suivi et de l'Evaluation à nous rappeler en un petit résumé ces résultats.

RAPPEL DES RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1999-2000

Mr BASSO : La présentation du résumé du plan de campagne agricole 1999-2000 portera essentiellement sur :

- * le point de la campagne antérieure en termes de conditions de déroulement,
- * le point des actions menées par les services d'encadrement des producteurs,
- * les résultats obtenus

- * les leçons tirées
- * les perspectives de production pour la campagne 2000/2001.

CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE 1999-2000

*Conditions agro-climatiques (pluviométrie, état phytosanitaire des cultures, etc..)

Un total de 1.253 mm en 88 jours a été enregistré contre 1.462 mm en 76 jours pour la campagne précédente. La répartition dans le temps a été moins bonne que celle observée au cours de la campagne 1998/1999. En effet, l'installation des pluies a été tardive (au cours du mois de juillet) alors que la fin de la saison pluvieuse est intervenue dès la première semaine du mois d'octobre marquant ainsi la fin de la saison pluvieuse et réduisant ainsi le cycle de pluviosité (3 mois contre 4,5 à 5 mois pour les bonnes années)

Avec ce régime hydrique, les champs de vivriers, notamment ceux de maïs ont été envahis par les chenilles légionnaires qui par endroits ont détruit environ 2000 ha. Cela est l'illustration même d'une mauvaise répartition des pluies dans le temps souvent liée aux poches de sécheresse trop longues. Quant à l'arrêt brusque des pluies en fin de saison, il a eu pour corollaire une influence sur le développement végétatif de certaines légumineuses.

*Environnement social et économique (sécurité alimentaire au niveau des producteurs, condition de travail et la motivation des travailleurs, effectif du personnel d'encadrement etc..)

L'effectif du personnel d'encadrement continue d'être réduit d'année en année. De 500 agents toutes catégories confondues en 1993, l'effectif aujourd'hui est de 390 agents dont 151 personnes au niveau de la direction générale et 239 agents sur le terrain.

L'effectif prévu dans le cadre de la restructuration des services agricoles est 554 soit une satisfaction des besoins en personnel de 70 %.

- L'amenuisement des ressources suite à l'achèvement du 2ème PDRA ; les moyens matériels et roulant nécessaires pour l'accomplissement des tâches sont insuffisants.

Aucun cas de disette n'a été signalé dans les deux départements en dehors des difficultés qu'ont connu certaines localités enclavées qui ont connu des renchérissements du prix du maïs, pendant la période de soudure, jusqu'à 25.000 FCFA le sac de 100 kg. Mais de façon générale il n'y a pas eu flambée des prix.

Evénements survenus

- 1- Manifestations officielles (tournées du MDR)
- 2- La clôture, le 31/12/99 du prêt FIDA pour le compte du 2ème PDRA,
- 3- Intoxication alimentaire des populations rurales au niveau de Ouaké et Bassila qui a occasionné des pertes en vies humaines,
- 4- Les négociations pour la formulation du projet d'appui au monde rural des départements de l'Atacora et de la Donga.

RESULTATS DE LA CAMPAGNE

Les résultats de la campagne ont été atteints par rapport aux objectifs fixés.

Infrastructures, Aménagement et Equipement rural

En ce qui concerne ce domaine, il a été aménagé la piste Nagayilé-Winlam sur 22 km avec construction d'ouvrages sur l'axe – construction-réhabilitation des 40 km de piste restant sur financement BOAD – construction de la piste Natitingou-Koussantikou longue de 14 km – aménagement sommaire des 972 km de piste – construction de 8 retenues d'eau – équipement de 30 forages dans la Sous-préfecture de Kérou – fonçage de 50 puits à grand diamètre sur financement BOAD, etc...

Relance des filières agricoles

L'objectif étant ici de diversifier les produits agricoles par la promotion des cultures, les actions menées ont porté essentiellement sur la promotion des cultures de riz, du manioc, du sésame, les cultures maraîchères et distribution des semences améliorées.

Développement de la pêche/pisciculture

L'objectif est de satisfaire les besoins en protéine des populations. Les actions menées ont abouti à :

- la réhabilitation du Centre Piscicole de Tanekas-Koko,
- l'installation de deux cages flottantes dans la retenue d'eau de Karhum pour le contrôle de l'élevage des poissons,
- l'élaboration d'un plan de gestion des stations piscicoles de Tanekas-Koko et de Karhum avec l'appui de la Direction des pêches
- la formation de 250 pêcheurs et pisciculteurs sur les techniques piscicoles

Développement de l'élevage

L'objectif est de satisfaire les besoins en protéine animale des populations. Les actions menées ont porté sur :

- l'organisation de la campagne de vaccination
- le ravitaillement des secteurs élevage en produits vétérinaires.

Dans l'ensemble, les campagnes de vaccination se sont bien déroulées.

Gestion des ressources naturelles

Pour préserver le capital foncier, restaurer l'environnement, maintenir un taux minimum de reboisement, conserver la diversité biologique, diversifier les sources de revenus des producteurs, réduire la pressions des populations sur les ressources naturelles, contrôler l'exploitation forestière et les nouveaux défrichements, les résultats obtenus ont porté essentiellement sur :

- la lutte contre les feux de brousse
- l'assistance aux pépiniéristes et planteurs privés
- la promotion des plantations individuelles d'anacardiens
- la plantation villageoise de reboisement
- la contrôle des défrichements et de l'exploitation forestière
- la conservation des eaux et des sols

Appui à la sécurité alimentaire

Il fallait mettre à la disposition des populations des produits agricoles en quantités suffisantes :

Production végétale

Les objectifs fixés en emblavure en ce qui concerne la production végétale ont atteint un taux de 90 %.

Cultures vivrières

La production de céréales a dans l'ensemble connue une diminution sauf au niveau du maïs où s'est accrue de 13,87 %.

La production de sorgho a été de 37.806 tonnes contre 42.222 la campagne passée.

Pour le petit mil et le riz, il a été respectivement réalisé 14.277 tonnes et 8.228 tonnes contre 16.194 tonnes et 10.741 tonnes l'année précédente.

La production des racines et tubercules a connu une augmentation par rapport à la campagne dernière 662.895 tonnes contre 638.567 tonnes.

La production de légumineuse a aussi augmenté (24.411 tonnes contre 18.701 tonnes l'année précédente)

Cultures de rente

* Pour les cultures de rentes, les prévisions de production de **coton graine** ont été réalisées à 97,16 %, soit 59.619 tonnes sur les 68.400 tonnes prévues ;

La production d'arachide a connu une légère baisse cette année (12.898 tonnes contre 12.965 l'année passée) ;

Bilans vivriers

Les bilans vivriers dégagent les soldes positives :

- * pour le maïs (49.409 tonnes)
- * pour l'igname (98.506 tonnes)
- * et pour le manioc (30.279 tonnes)

En ce qui concerne les légumineuses et le riz, le département est structurellement déficitaire.

Appui aux organisations paysannes

L'objectif est :

*d'appuyer les organisations des producteurs à assurer la gestion de leurs affaires et des ressources naturelles,
assurer l'alphabétisation fonctionnelle des producteurs

*renforcer la capacité des organisations paysannes à la mise en œuvre des micro-projets générateurs de revenus

*poursuivre la formation dans les Centres de Promotion Rurale des actions ont été menées dans ce sens.

Intégration socio-économique des femmes et des jeunes

Les actions menées ont abouti aux renforcements de la capacité des groupements féminins à l'élaboration, la recherche de financement et la mise en œuvre des micro-projets générateurs de revenus.

Renforcement des services agricoles

Des actions menées au cours de la campagne ont abouti à vulgariser les techniques et les technologies nouvelles à travers les séances de formation des producteurs, à pérenniser la participation des producteurs à la résolution des problèmes auxquels ils sont confrontés, à rendre les agents capables de soumettre aux producteurs les connaissances techniques, à procéder aux transferts aux organisations paysannes des activités de gestion des intrants et de commercialisation.

CONCLUSION

Les aléas climatiques et la mise en place des semences de coton graine de mauvaise qualité ont perturbé le déroulement normal des activités agricoles jusqu'au 1^{er} semestre 1999. Les ravages des chenilles légionnaires n'ont pas arrangé la situation mais l'installation effective des pluies au début du 3^e trimestre et les dispositions hardies prises par la SONAPRA pour la fourniture de semences complémentaires de bonne qualité ont progressivement amélioré les conditions de déroulement de la campagne agricole 1999 – 2000 dont les résultats sont satisfaisants. Il faut signaler que le problème de l'insuffisance du personnel d'encadrement reste toujours posé.

***Président :** Merci Monsieur le DPSE. Messieurs les Administrateurs, nous allons passer la parole aux Commissaires aux comptes pour la présentation du rapport général.*

Présentation du Rapport général Financiers des Commissaires aux Comptes sur les Etats financiers arrêtés au 31/12/98.

Mr BADA : Merci Monsieur le Président. Nous vous livrons le contenu du rapport général des Commissaires aux comptes, élaboré conformément au plan SYSCOA à partir des documents et pièces disponibles à la comptabilité du CARDER ATACORA.

Monsieur le Président. Je voudrais dire que le CARDER a mis à notre disposition, des conditions favorables pour réaliser notre rapport dans des contraintes très limitées de temps car il fallait rigoureusement respecter le chronogramme retenu afin de se conformer au délai réglementaire. Nous adressons ici toute notre reconnaissance au Directeur Général, à ses Directeurs techniques et en particulier au DAF et à ses collaborateurs.

Le présent rapport que nous présentons, a été élaboré non plus conformément au Plan Comptable National mais selon le plan SYSCOA.

Notre rapport s'articule autour des points suivants :

- 1- Point d'exécution des recommandations des Commissaires aux Comptes sur les états financiers au 31/12/98.
- 2- Analyse des comptes
- 3- Conclusion

Point d'exécution des recommandations des Commissaires aux Comptes sur les Etats financiers au 31/12/99.

Toutes les recommandations évoquées pour l'exercice 1998, ont été mises en œuvre et ont concerné les points suivants :

Motos emportées :

Nous sommes partiellement satisfaits de la mise en œuvre de nos recommandations pour l'exercice clos au 31 Décembre 1998.

Les agents détenteurs qui devraient une somme de 13.548.150 FCFA n'ont remboursé que 8.329.875 FCFA, soit un solde à rembourser de 5.218.275 FCFA. Il y a lieu de relancer l'avocat conseil pour la récupération du solde dans un délai raisonnable

Compte banque au passif du bilan : Un solde créditeur de 4.901.960 FCFA a été constaté dans les livres du CARDER ATACORA en faveur de la BCB. Un relevé du Conseil des Ministres a confié le dossier de recouvrement et de paiement des dettes et créances des banques liquidées à la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, en conséquence, ce montant doit être compensé dans les livres du CARRDER par les créances gelées à la BCB.

ANALYSE DES COMPTES

ANALYSE DES COMPTES DE CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont connu une diminution de 209.062.785 par rapport à l'exercice 1998. Cela est dû à :

- baisse des autres achats (- 9.974.978) fournitures et matériel pédagogique, essence, produits d'entretien, lubrifiants, fournitures de bureau et eau
- baisse des frais de transport (- 340.045) due aux transports de plis
- augmentation de la consommation des services extérieurs A (+ 5.832.573) due à l'entretien et réparation du matériel de transport et diverses documentations
- augmentation de la consommation des services extérieurs B (+ 3.532.382) due à la

Formation du personnel

- les taxes sont en régression de 43.145

- diminution des autres charges (- 161.244.259) moins de construction de pistes de hangars, d'aires d'abattage d'animaux par la BOAD et FIDA

- diminution des charges du personnel due à la suppression des primes de rendement

- augmentation des dotations aux amortissements due à l'acquisition d'autres moyens de déplacement

- charges H.A.O. de 1.500.000 F CFA relatif à un accident de circulation survenu le 8-04-83 et après jugement le tribunal de Première instance de Natitingou a condamné le CARDER à payer cette somme à titre de dommage pour réparation de véhicule de BAOUA Adizatou née ABDOULAYE

- diminution des dotations hors activités ordinaires due à la dotation H.A.O. de 1.500.000 relatif à l'accident

ANALYSE DES COMPTES DE PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation ont diminué par rapport à 1998 de 179.508.574. Cette diminution est due à :

- augmentation des travaux, services vendus et produits accessoires (+ 1.467.173) due aux loyers perçus sur les villas du CARDER

- baisse des subventions d'exploitation (- 156.109.482) conséquence de la diminution des subventions FIDA et BOAD

- diminution des autres produits (- 1.258.550) due à l'absence de la reprise sur provision

- augmentation des transferts de charges (+ 178.491) due aux entretiens et réparations des véhicules par le garage du CARDER ATACORA

- baisse de revenus financiers (- 212.364) due aux mouvements sur le compte bloqué « Cession Motos »

- baisse des produits sur cession d'immobilisations (- 14.492.475) due à la non cession des pièces et matériels laissés par l'Administration Provisoire

- baisse des produits hors activités ordinaires (- 7.417.095) due l'amointrissement de consommation de carburant

- baisse de la reprise hors activités ordinaires (- 164.272) due à la diminution des subventions d'équipement, vieillissement des immobilisations acquises sur subvention et à l'apparition de la reprise de provision financière (1.500.000)

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES COMPTES DU BILAN

Le bilan par grande masse nous permet d'apporter les appréciations suivantes :

A L'ACTIF

Le total général passe de 2.217.967.361 F CFA en 1998 à 2.360.291.570 francs CFA en 1999

L'actif immobilisé passe de 679.815.455 en 1998 à 1.000.249.690 en 1999

Ce poste connaît une progression due aux dépenses engagées pour la finition des constructions en cours, à savoir :

CPR COBLY LOT N° 2	7 524 548
CPR PABEGOU LOT N° 1	12 744 555
CPR COBLY LOT N° 1	12 724 892
CPR PABEGOU LOT N° 2	6 720 995
SALLE DE RENCONTRE	52 174 859

* l'acquisition des charrués, butteurs, canadiens, charrettes et sept (7) photocopieurs, le tout pour un montant de 30.494.750 francs CFA

* l'acquisition du matériel roulant pour 255.303.868 francs CFA

L'Actif circulant passe de 1.207.220.357 F CFA en 1998 à 1.146.865.716 en 1999. Nous constatons que ce poste est en régression. Cependant il faut faire remarquer que les crédits accordés aux USPP et à l'UDP sur les fonds de diversification agricole en 1998 pour un montant dont le nominal est de 25.182.500 et le montant à rembourser avec intérêts s'élèvent à 26.441.625, les échéances échues, ne sont pas remboursées (Annexe II).

En ce qui concerne le prêt japonais de 84.364.925 F CFA pour le nominal, le remboursement n'interviendra que sur la période allant de décembre 2000 à 2003 (Annexe III).

AU PASSIF

Le total général passe de 2.217.967.361 en 1998 à 2.360.291.570 en 1999. Cette augmentation est essentiellement due :

aux Capitaux Propres qui passent de 830.236.424 en 1998 à 541.590.636 en 1999. Cette diminution est en partie due à la reprise sur subvention d'investissement d'un montant de 95.111.032 et au déclassement de la subvention FIDA à l'URCLCAM (622.383.035) au passif circulant.

aux Dettes Financières qui ont augmenté de 519.368.601. Ceci est dû au reclassement de certaines dettes de passif circulant, 514.610.466 dont 401.090.279 au CARDER BORGOU au titre de l'égrenage de coton graine.

au Passif circulant qui a diminué de 6,80 %. Cela résulte du déclassement de certaines dettes fournisseurs, fiscales et sociales dans la rubrique Dettes financières.

à la Trésorerie - passif qui a augmenté de 7.677 ; un montant qui constitue les frais de tenue de compte intitulé « PROJET AVICULTURE -ATACORA » ouvert dans les livres du FINANCIAL BANK.

Au total, la variation des grandes masses de l'Actif et du passif est positive de 6,42 % par rapport à l'exercice précédent.

CONCLUSION

Compte tenu de tout ce qui précède les observations et recommandations suivantes ont été faites à la Direction Générale du CARDER-ATACORA :

- 1 - constituer une provision compte tenu de la durée des créances qui figurent à la page 20 : Autres Immobilisations Financières
- 2 - prendre toutes les mesures pour mettre à notre disposition avec célérité tous les documents pouvant nous permettre d'effectuer nos contrôles.
- 3 - nous déplorons que malgré nos diverses observations et recommandations antérieures et les démarches entreprises par le CARDER, la part du Capital Social restant due soit 211 Millions n'est toujours pas libérée. Par ailleurs, le bilan au 31 Décembre 1999 présente des pertes cumulées de 119.363.022.

Monsieur le Président, voilà le développement de ces différents aspects abordés dans le document.

Président : Messieurs les membres du comité de gestion, je vous laisse la parole pour vos observations sur ces documents que viennent d'exposer le DAF et les Commissaires aux comptes..

Mr KONTA : Le cas des dix millions (10.000.000) FCFA de crédits pour achats des semences pour lesquels l'UDP a récupéré et versé 7.500.000 FCFA n'est pas signalé puisque le DPSE vient d'en faire allusion dans son intervention.. Donc, il n'y a pas eu trace du montant de cette somme versée à la banque. Les USPP restent devoir la différence encore.

Mr KIMBA : Je voudrais juste dire de changer le numéro de Téléphone du CARDER ATACORA au niveau de la fiche signalétique de l'entreprise établie dans le bilan. C'est plutôt 82 20 06 et 82 20 80 et non 82-10-06 et 82-10-80.

Mr MORA : Merci Monsieur le président. Je voudrais vous présenter toutes mes excuses pour le fait que je ne peux pas intervenir sur les documents exposés. Car c'est ce matin au passage que j'ai appris par un collègue que la session ordinaire du Comité de gestion du CARDER ATACORA se tient ce jour même. J'étais en mission, mais à mon retour mon secrétariat ne m'a pas transmis le document que le CARDER m'avait envoyé et qui m'a été remis tout à l'heure après vérification. Bref, j'enverrai mes observations au Directeur Général après l'étude desdits documents.

Président: Merci Monsieur MORA. Messieurs les membres du comité de gestion, avez-vous encore quelques éclaircissements à demander ? Je constate que vous n'avez plus d'observations. Moi-même, j'ai quelques préoccupations.

Au point 14 de la première page, il faut corriger **NATIONALE.....** en **NATIONALITE.....**

Du point de vue de la présentation générale du Rapport financier exercice 1999, il ne faut pas confondre la présentation du CARDER ATACORA à celle des départements de l'ATACORA et de la DONGA.

A la page 3 du document il est écrit "A - Les activités du CARDER ATACORA, je dirai compte tenu de ce qui est décrit que c'est plutôt Mission du CARDER ATACORA.

A la page 4 au point C et pages 5 à 10, les aspects développés concernent beaucoup plus la présentation des Départements de l'Atacora et de la Donga que le CARDER ATACORA tout seul.

Au niveau du matériel de transport, expliquez-nous la différence de plus de 746 millions qu'il y a. Y'a-t-il eu de nouvelles acquisitions ? Pourquoi son amortissement de 1999 est supérieur à sa valeur nette de 1998 ?

Je pense que la maîtrise des charges est appréciable ; leur diminution est plus importante que celle des produits.

Quelle est l'évolution du dossier relatif au véhicule braqué ?

Messieurs le DAF, les Commissaires aux comptes et le Directeur Général vous avez la parole pour apporter les réponses aux préoccupations des Conseillers.

Mr MALETE : Merci Monsieur le Président. Je crois que tous ceux qui sont intervenus n'ont pas fait beaucoup d'observations. Pour ce qui concerne MORA, le Receveur qui venait ce matin d'être en possession des documents au niveau de son secrétariat, nous prendrons des dispositions pour que les documents soient à l'avenir transmis en mains propres aux Membres du Comité de gestion.

Mr AGUEMON : Je peux dire simplement que les pages 10 et 12 expliquent les préoccupations exposées par Monsieur le Président concernant les amortissements pratiqués.

Mr BASSO : Les montants inscrits pour les amortissements des anciens et des nouveaux véhicules ainsi que pour les bâtiments sont des montants cumulés. C'est pourquoi les amortissements de 1999 sont supérieurs aux valeurs nettes de 1998.

Mr AGUEMON : Pour le véhicule volé, le certificat de non découverte est déjà déposé auprès de l'assureur du CARDER ATACORA qui est "Africaine des Assurances". Il ne reste que le procès-verbal de déclaration de vol au sujet duquel nous avons contacté la Brigade de Abomey-Calavi le 28/06/2000.

Nous n'avons pas reçu la pièce relative au versement de 7.500.000 FCFA à Financial-BanK Natitingou concernant les crédits pour l'achat de semences.

Toutes les corrections demandées seront prises en compte.

Mr SEIDI : Oui l'UDP a versé effectivement la somme de 7.500.000 FCFA mais je pense que c'est au cours de l'exercice 2000. Ceci est même mentionné dans le procès-verbal de la session ordinaire du Comité de gestion du 18/02/2000 à la page 14 dans l'intervention de l'ancien DVAOP.

Mme BOURAÏMA : Dans l'état de rapprochement des comptes, ce montant n'est pas apparu. Or le principe de SYSCOA recommande le respect des charges par exercice.

29

Mr AGUEMON : ce que dit Mme BOURAÏMA est juste ; nous pouvons comptabiliser cette pièce pour l'exercice 1999 si la pièce de versement à la banque est parvenue à la comptabilité avant la clôture des comptes de l'exercice.

Président : s'il n'y a plus d'autres interventions, sous réserves des observations et recommandations, je vous demande de bien vouloir adopter le Bilan, les états annexés et le rapport général des Commissaires aux comptes par acclamations.
Ce qui fut fait.

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour : **Divers.**

Président : J'ai un point en divers. Après la lecture du procès-verbal de la dernière session, j'ai constaté que les membres du Comité de gestion ne sont pas informés des réalisations du CARDER ATACORA et de leurs impacts sur le terrain. Dans ce cadre je recommande une session extraordinaire du Comité de gestion qui sera consacrée à une visite des réalisations saillantes du PDRA II avec un document présentant les objectifs et les réalisations. Cette session peut durer deux à trois jours pour permettre aux membres du Comité de gestion de toucher du doigt les réalisations faites par de leur office sur le terrain. Quelle est votre avis sur cette proposition ?

Les membres du Comité de gestion sont favorables à la proposition faite par le Président.

Président : La proposition étant acceptée, son exécution peut se tenir vers la fin du mois de Septembre 2000.

Messieurs les membres du comité de gestion, si vous n'avez plus d'autres points comme divers, je voudrais alors rappeler les tâches, les observations et recommandations qui se dégagent au terme de cette session.

Recommandations et observations

- * Prendre les dispositions nécessaires pour recruter un aide-comptable le plus tôt possible.
- * Procéder à la délimitation des domaines du CARDER ATACORA suite à leur recensement déjà effectué.
- * Organiser une session de formation de rattrapage sur le thème de la première session à l'intention des membres du comité de gestion qui y étaient absents.
- * Organiser une session extraordinaire pour visiter les réalisations du PDRA II. Préparer dans ce cadre, un support documentaire à distribuer aux Membres au début de la visite.

* Le CARDER ATACORA doit à l'avenir requérir l'avis des Membres du Comité de gestion ou de son Président pour les dépassements importants lors de l'exécution du budget d'un exercice.

* Transmettre à temps en mains propres aux Membres, les documents de travail des sessions de Comité de Gestion.

* Les Membres du Comité de gestion devront éviter autant que faire se peut pour les prochaines sessions, de se faire représenter par leur collaborateur.

* La direction générale doit suivre l'évolution du dossier de vol de véhicule et le faire aboutir d'ici la fin de l'année et en rendra compte aux Membres du Comité à la prochaine session.

Mme BOURAÏMA : En ce qui concerne les dépassements, les Membres du Comité doivent fixer un taux indicatif de 20 à 30 % des montants prévus. Pour la présence des Membres du Comité de gestion, je pense que les représentants rendent compte des travaux à ceux qu'ils représentent.

Président : Pour les dépassements de plus de 30%, le CARDER devra requérir l'avis des Membres du Comité ou de son Président.

Mr MALETE : Pour ma part, je crois qu'on n'applique pas un budget, on l'exécute. Il y a parfois des contraintes extérieures telles que par exemple les nombreuses missions à Cotonou sur appel du Ministre du Développement Rural du Directeur Général et des Directeurs Techniques en personne.

L'augmentation des prix des produits pétroliers n'étaient pas prévue au Budget par exemple.

Président : Je pense que tout doit être pris en compte dès l'élaboration du budget ? La mesure prise autorisant 30 % pour les dépassements doit être appliquée pour amener le CARDER à expliquer de façon consentante les raisons du non-respect éventuel des dépassements de 30 %.

Sur le problème de représentativité des Membres du Comité évoqué par Mme BOURAÏMA, je puis dire que je me suis renseigné sur son propre cas. Je sais qu'elle est régulièrement absente ; mais c'est pour des raisons de santé.

Pour le cas du Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, je ne voudrais pas y revenir.

L'ordre du jour est épuisé. Je voudrais remercier tous les Membres du Comité, le Directeur Général, ses Collaborateurs directs pour l'endurance et pour la qualité des documents qui ont été bien élaborés avec le concours des Commissaires aux comptes et

pour les explications apportées aux différentes questions soulevées par les Membres du Comité, et le personnel pour leur attention soutenue qui nous a permis de faire du bon travail.

Aux autres Membres, je vous demande l'indulgence et vous remercie encore tant pour votre participation active en personne à l'étude des documents que pour votre contribution à la gestion du CARDER.

Je voudrais au nom du Directeur Général et de son personnel dire sincèrement merci :

* à tous les Administrateurs et Commissaires aux Comptes pour les nombreuses et pertinentes questions et contributions qui nous ont permis de comprendre davantage nombres de passages dans les documents qui nous ont été soumis.

*particulièrement à Madame et Monsieur les Commissaires aux comptes, pour les compléments d'informations qu'ils ont apportés nous ayant permis de comprendre et de poser des questions sur les documents.

* au DAF et à ses agents, pour le travail accompli dans le cadre de la tenue de cette session et pour avoir apprêté les documents à temps ; ce qui a permis leur transmission dans les délais prescrits aux Membres du Comité de Gestion pour leur étude préalable.

J'invite le CARDER à poursuivre ainsi pour permettre de gagner du temps lors des travaux du Comité de Gestion. Je souhaite à ceux qui résident à Natitingou de reprendre leurs activités promptement et à nous, venus de d'ailleurs, bon retour à nos postes respectifs et bonne reprise des activités. La séance est levée.

Fin de la session : 15 h 24

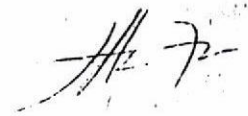
ONT SIGNE

Le Secrétaire



Alexis Yombo MALETE

Le Président



Moumouni SALE